Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 079-200069755-20251114-C13_11_2025_03-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2025

N° C13_11_2025_03 - Signature de l'avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) (annexes)
Annexe(s) :
- Avenant n°1 CRTE
- Maquette financière projets CRTE
- Maquette financière globale
- Diagnostic ambition TE

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	56	10	66	25

Pour : 65	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MORISSET Mireille, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NIVELLE Jean-Pierre, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, FAZILLEAU Yannick

Etaient représentés :
BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à CHARPENTIER Patrick), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), GIRAULT Anne (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BARILLOT Dorick), NEE Nicole (pouvoir donné à THELLIER Odile), NOUREAU Dominique (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à TROCHON Patrick), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 079-200069755-20251114-C13_11_2025_03-DE

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BOUCHEREAU Isabelle, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, HERISSE Mathieu

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BRILLAUD

****

Signature de l'avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) (annexes)

Annexe(s) :

- Avenant n°1 CRTE

- Maquette financière projets CRTE

- Maquette financière globale

- Diagnostic ambition TE

Vu les circulaires du Premier Ministre respectivement en date du 20 novembre 2020 et du 4 janvier 2022, relatives à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;

Vu la circulaire du 29 septembre 2023 de la Première Ministre relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique ;

Vu l'instruction du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires du 30 avril 2024 relative à la relance des Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique ;

Vu la circulaire du 31 mars 2025 du Premier Ministre relative à la territorialisation de la planification écologique et à la mise en œuvre des conférences des parties 2025 ;

Vu la délibération C23_09_2021_16 de la communauté de communes Mellois en Poitou en date du 23 septembre 2021 validant le Contrat de Relance et de Transition Écologique ;

Vu la délibération C21_10_2021_23 de la communauté de communes Mellois en Poitou en date du 21 octobre 2021 approuvant la version modifiée du Contrat de Relance et de Transition Écologique ;

Vu le Contrat de Relance et de Transition Écologique signé le 2 décembre 2021 ;

Vu l'avenant n°1 tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant les débats en Conférence des Maires du 6 novembre 2025 ;

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) constitue le contrat-cadre de la démarche partenariale entre l'État et les collectivités territoriales. Il a pour vocation de présenter les orientations stratégiques du territoire pour la période 2020-2026 et les projets communaux et communautaires qui en découlent, en cohérence avec les objectifs de relance et de transition écologique.

La communauté de communes Mellois en Poitou a signé avec l'État son Contrat de Relance et de Transition Écologique, le 2 décembre 2021, à la suite de son approbation par le conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 079-200069755-20251114-C13_11_2025_03-DE

Établi pour une durée de six ans (2021-2026), le CRTE peut être modifié par avenant, notamment pour tenir compte de l'évolution du périmètre de l'EPCI ou de ses priorités d'action.

Il s'articule autour de trois volets :

- une présentation du territoire et des dispositifs en cours,
- une ambition basée sur des stratégies sectorielles,
- un plan d'action composé de fiches-actions et de fiches thématiques.

Afin d'accélérer la transition écologique du pays, le Président de la République a annoncé, le 25 septembre 2023, l'engagement d'une démarche de planification écologique.

Dans ce contexte, les CRTE ont été renommés en 2024 "Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique", devenant ainsi l'outil de mise en œuvre au niveau le plus fin de cette planification territorialisée.

Un avenant doit donc être établi en 2025 pour adapter le contrat existant à ce nouveau cadre. Les CRTE doivent désormais s'inscrire dans la continuité de la Conférence des Parties (COP) de la Nouvelle-Aquitaine, qui a adopté, le 14 février 2025, une feuille de route régionale 2025-2030. Celle-ci présente les leviers et engagements destinés à accélérer la décarbonation, à préserver la biodiversité et les ressources naturelles, et à renforcer la cohérence des politiques publiques en matière de transition écologique.

L'avenant au CRTE de Mellois en Poitou vise ainsi à intégrer les objectifs de la COP régionale et à mettre à jour le diagnostic territorial et le programme d'actions 2025-2026, tout en conservant au contrat son caractère transversal.

Cette actualisation permettra d'accompagner des projets de territoire partagés et d'affirmer la contribution du Mellois en Poitou à la réussite de la transition écologique.

Au regard des priorités locales et des enjeux identifiés, l'avenant traduit les évolutions suivantes :

- L'actualisation des orientations stratégiques de la première version du CRTE, autour des quatre défis socles du projet de territoire de Mellois en Poitou approuvé le 30 juin 2022 :
  - articuler mobilités et proximités pour structurer le territoire,
  - construire l'attractivité économique sur la valorisation des ressources locales,
  - nourrir le lien social et renforcer la solidarité,
  - aménager le territoire et agir pour la transition écologique ;
- La mise à jour de la liste des projets inscrits au contrat,
- L'ajout des nouvelles actions prêtes à démarrer d'ici 2026, notamment celles issues de la feuille de route de la COP régionale,
- L'identification des projets à accompagner en ingénierie ou à approfondir dans les années à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n°1 au Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) conclu entre l'État et la communauté de communes Mellois en Poitou ;
- AUTORISER le président à signer l'avenant ainsi que tout document afférent et nécessaire à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 079-200069755-20251114-C13_11_2025_03-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Chantal BRILLAUD
9ème Vice-Présidente en charge de la contractualisation et des ressources
18 nov. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
15 nov. 2025